

**Type de réunion**

Réunion d'école publique

**Discussion sur le constat (facultatif) (titres en arial gras corps 12)**

**CONSTATS** de la réunion du samedi 6 décembre-salle des fêtes de Corvol l'Orgueilleux (1<sup>ère</sup> partie)

Un premier constat devant le nombre restreint de participants est que l'information par internet et par presse n'était pas suffisante.

Introduction sur le rôle des animateurs chargés de conduire le débat : noter les avis sans les contester sur les différents thèmes abordés.

Les matières enseignées de plus en plus nombreuses s'empilent : c'est trop pour les élèves et trop pour les enseignants.

- ◆ La pratique de l'informatique importante les années précédentes a pratiquement disparu depuis qu'il n'y a plus d'emploi-jeunes (aides-éducateurs) alors que certaines écoles sont suréquipées en matériel. Des parents se proposant bénévolement d'animer ces ateliers se heurtent à la lenteur du dispositif pour obtenir un agrément annuel. Les enseignants craignent cependant un transfert de l'état sur les parents et communes dans ce fonctionnement. D'autre part le téléphone reste actuellement bloqué par l'utilisation d'internet (pour ceux qui en dispose) des notions très difficiles d'accès en Histoire-Géographie-Sciences encombrant l'esprit des jeunes élèves avec une grande quantité d'informations nuisant ainsi à la synthèse de l'essentiel dont ils ont besoin. La présentation éparpillée des manuels en est l'illustration.
- ◆ Certains regrettent de ne pas voir la traversée de l'école par des compétences extérieures (la polyvalence des maîtres ayant des limites). Mais est-ce que l'école doit être ouverte à n'importe qui ? le risque d'ingérence de sectes est évoqué. D'autre part peut-on avoir les mêmes exigences avec des bénévoles ? Et n'est-il pas aussi difficile d'évaluer le bénéfice de ces actions.
- ◆ Il apparaît souhaitable d'uniformiser les progressions des manuels en particulier dans les méthodes de lecture car il faut penser aux déplacements devenus fréquents des parents pour rechercher du travail.
- ◆ -Les niveaux d'exigence de soin et d'écriture apparaissent très différents selon les enseignants. Cette propreté de l'exécution de la présentation n'est pas toujours apprise aux élèves. Jugée parfois secondaire, elle donne pourtant le goût du travail bien fait et est importante dans la recherche d'emploi même si elle n'est qu'une facette de la personne. Elle risque de provoquer son élimination à la lecture du C.V. dans une sélection de candidat. Les futurs enseignants n'ont certainement pas assez de conseils pratiques à ce niveau dans leur formation.
- ◆ -Il en est de même dans la tenue vestimentaire, pour l'hygiène et la propreté. Cela fait partie des choses à apprendre, même si elles sont parfois délicates à dire aux parents. Elles sont aussi parfois coûteuses pour quelques familles "budget poux" et pourraient être prises en charge.
- ◆ -La notation en maternelle s'effectue à l'aide du livret scolaire, elle est jugée trop précoce pour les deux ans. Elle apparaît indispensable à l'école primaire pour permettre aux enfants de se situer.

Elle doit parfois être adaptée et positive pour faire apparaître les progrès réalisés et ainsi éviter le découragement. Elle ne doit pas sanctionner (éviter les zéros) mais motiver les élèves sans ignorer la réalité des échéances et des barèmes auxquels ils seront soumis. La segmentation des disciplines apparaît plus pénalisante qu'une appréciation globale où un point fort quelconque met en valeur un enfant qui a des difficultés.

- ◆ -La scolarisation en maternelle dès l'âge de deux ans paraît prématurée à quelques-uns si les conditions familiales d'éducation sont bonnes. Elle révèle pourtant les problèmes plus tôt et permet ainsi une prise en charge et une solution aux problèmes (quand les moyens en rééducation existent ou n'ont pas disparu). Elle est différente de l'accueil dans les crèches qui sont d'ailleurs tout à fait absentes de nos bourgs ruraux et qui de toute manière sont payantes. La gratuité et l'intérêt pédagogique indéniable de la scolarisation des deux ans ne doivent pas pallier cette absence de structures d'accueil. En effet pour être efficace elle doit avoir des effectifs réduits, des locaux adaptés et des enseignants bien formés et motivés. Très bénéfique pour la scolarisation, l'éveil, l'élocution, le vocabulaire... elle permet un démarrage au CP dans de bonnes conditions. Il est à remarquer que les problèmes d'âge d'inscription entre décembre et janvier ont tendance à faire grandir trop vite les enfants nés en fin d'année. (Rappel des règles en vigueur : obligation à partir de la date anniversaire). Il est surtout regrettable que la formation dans les I.U.F.M. soit quasiment inexistante pour cette tranche d'âge, les enseignants universitaires étant trop centrés sur leur discipline. Le problème du niveau de recrutement des enseignants de maternelle est aussi un choix politique.
- ◆ -Les horaires de travail des parents posent le problème de l'accueil, des garderies qui sont comblées quand elles sont gratuites mais moins fréquentées quand elles sont payantes.
  - ❖ Pour le choix de l'école, le maintien du fonctionnement actuel est souhaitable, les dérogations ne doivent être qu'exceptionnelles. Il faut éviter le risque de fermeture des écoles rurales et ne pas faire de clientélisme. Des erreurs pédagogiques et financières pourraient être évitées si une étude approfondie et objective était menée.
  - ❖ L'intégration d'enfants handicapés ne doit pas se faire à n'importe quel prix même si elle répond à une obligation. Elle doit être soumise à une convention fixant le projet individualisé et l'accompagnement nécessaire en personnel. Elle a donc des limites en fonction des structures. Les parents concernés pourraient être invités à assister au déroulement de séquences de classe pour constater si leur enfant peut ou non en profiter. L'acceptation du handicap prend plusieurs années et il est compréhensible que des parents demandent des recours contre les refus de scolarisation même justifiés. La détermination de scolarisation (avec apprentissage scolaire réel) devrait donc être prononcée par un collectif d'experts sans une prérogative du médical. Le dispositif des auxiliaires de vie semble une bonne réponse mais reste en nombre insuffisant

Les autres thèmes pouvant être abordés relations écoles-familles, fonctionnement des structures, les sanctions, punitions, les rythmes scolaires, le redoublement n'ont pu être débattus sérieusement faute de temps.

## **06. Comment l'École doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?**

### **16. Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?**

### **19. Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?**

## **Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)**

Faible fréquentation à la réunion débat. Les questions ont été traitées de manière transversale  
Tenue à la salle des fêtes de Menou le samedi 13 décembre 2003, de 9h à 12 h

Bien que l'information ait été plus largement relayée auprès des parents, élus et enseignants, la seconde réunion tenue samedi à la mairie de Menou sur l'avenir de l'école n'a mobilisé que neuf personnes soit trois représentants de parents dont Mme la présidente des PEEP à Clamecy, les maires de La Chapelle Saint André et Saint Pierre du Mont des enseignants en activité ou en retraite et M. l'Inspecteur de l'Education Nationale venu apporter à titre consultatif un éclairage technique sur certains points, en fonction de la demande. Quant aux échos des absents ils tournent autour de deux tendances. Pour les uns "tout est joué d'avance". Pour les autres "c'est une affaire de spécialistes"

La lecture du premier rapport appelé à dresser des constats a servi de tremplin à des interrogations ou propositions qui n'ont pas forcément suivi l'ordre des trois questions inscrites au programme : - Comment école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves - Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative ? -Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements ?

On retiendra quelques prises de positions intéressantes.

## **Intégration**

L'école étant ouverte à tous, les handicapés doivent y trouver leur place, d'autant que les autres enfants doivent apprendre à percevoir le handicap, mais après appréciation d'un collectif d'experts et mise en place des moyens nécessaires en matériel et en personnel spécialisé. La loi de 2002 qui prône le maintien en milieu familial avec intégration des handicapés en milieu scolaire n'est pas suivie, des moyens favorisant sa mise en application (information - formation des personnels de l'Education Nationale - moyens adaptés en matériel et personnel d'accompagnement).  
L'école ordinaire ne peut pas prendre tout en charge.

## **Accueil des enfants de deux et cinq ans**

Les enfants de deux ans devraient bénéficier de rythmes différents (heures d'accueil et vacances adaptées ) et être accueillis dans des classes à effectif réduit.

Pour une maman "à la maternelle, il y a trop de pression par rapport aux acquisitions"

Les enfants de cinq ans se trouvant intégrés au cycle des apprentissages avec CP et CE1, il faut lever l'hypocrisie et dire : la fréquentation des 5 ans est obligatoire. (Je découvre l'existence de cycles, a dit une jeune maman au passage)

La notion de cycles ne semble effectivement pas intégrée par les différents partenaires de l'école.

## **Relations enseignants - parents**

L'école ne peut pas se substituer aux parents en matière d'autorité. La complémentarité de chacun est à définir clairement. Elle tirerait bénéfice de contacts individualisés. Des temps de rencontre sont à prévoir.

Question posée : "Le conseil d'école est-il ouvert au public ? "

## **Lecture et redoublement**

L'apprentissage de la lecture doit rester une mission prioritaire de l'école. Il passe par un relais permanent entre enseignant-parents et éventuellement responsable de l'aide aux devoirs.

L'âge mental requis pour apprendre à lire n'est pas suffisamment pris en compte.

Par rapport au maintien en fin de cycle et une seule fois dans le parcours scolaire, la loi de 1989 n'a pas fait la preuve de son efficacité

On aimerait plus de souplesse et de confiance dans l'enseignant.

Il ne devrait pas être possible de quitter l'école sans avoir acquis les fondamentaux et en priorité la lecture ( quitte à prévoir le redoublement du CP, des séquences de rattrapage),

Les classes de niveau sont à proscrire. L'expérience prouve que dans une classe hétérogène les plus forts tirent les plus faibles. On constate un meilleur développement de l'autonomie. Cela implique une pédagogie différenciée à inclure dans la formation des enseignants.

## **Programmes**

Une harmonisation des progressions paraît souhaitable dans chaque matière (déménagements des familles plus fréquents), ceci afin d'éviter des impasses et lacunes aux élèves changeant d'établissement en cours d'année.

## **Formation**

La formation des enseignants pourrait être améliorée (apprentissage de la lecture - pédagogie différenciée - formation à l'entretien avec les familles - bonne connaissance du handicap et des différences sociales).Le recrutement privilégie le savoir et non le savoir-faire. Pour enseigner, il faut aimer les enfants. Le BAFA en étape préliminaire à une candidature pourrait éclairer les vocations.

## **Affectations**

Il ne paraît pas sérieux de la part de l'Education Nationale de nommer de jeunes instituteurs sortant de l'IUFM sur des postes spécialisés comme c'est le cas.

## **Regroupements pédagogiques**

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal reste une solution efficace pour éviter des fermetures. Le travail en commun de plusieurs regroupements réunis en réseau d'école laisse perplexe et laisse augurer des frais accrus pour les communes et de grandes pertes de temps en transport. Cette éventualité renforce la nécessité de créer définitivement des postes d'auxiliaires d'éducation.

## **Autonomie des établissements**

Le statu quo reste la meilleure solution pour éviter les nombreuses dérives envisageables.

## **Divers**

L'école étant obligatoire jusqu'à seize ans, il serait nécessaire de définir les objectifs devant être atteints à cet âge.

Le service public de l'Education doit impliquer de la part de l'Etat l'obligation d'accompagner les réformes des moyens financiers nécessaires à leur mise en application.

Les réformes successives s'accumulent, s'empilent, se chevauchent, se superposent au point de créer un flou et un manque de cohérence dans l'institution. Pour travailler efficacement, les enseignants ont besoin de savoir clairement où ils vont.

---

## **Trois priorités pour l'École**

**1** Nécessité de revenir aux redoublements mais concertés.

**2** Maintien de la scolarisation des enfants de deux ans mais avec une formation spécifique des enseignants.

**3** Développer les moyens d'accueillir les enfants handicapés à l'école.